



Shanti Tamang (19 ans) à son travail de jour. Son mari travaille à l'étranger. © Mokhamad Edliadi/CIFOR

La clé du puzzle : Autonomisation économique des femmes dans les programmes bas carbone

Messages clés

- 1 Les femmes sont beaucoup moins autonomes économiquement que les hommes. L'écart socio-économique entre femmes et hommes s'est creusé durant la pandémie de Covid-19, après plusieurs années de stabilisation. L'objectif de développement durable (ODD) n°5 pour l'égalité des sexes est donc loin d'être atteint.
- 2 Dans le contexte de la crise du climat, il est impératif de réorienter les investissements vers une production et une consommation à faible émission de gaz à effets de serre (GES). Mener la transition vers une économie bas carbone sans tenir compte des différences entre les sexes risquerait de creuser davantage l'écart socio-économique entre les hommes et les femmes.
- 3 Peu de travaux scientifiques relient les problématiques de transitions bas carbone et l'autonomisation économique des femmes à l'échelle nationale, régionale et internationale.
- 4 Certaines des actions intégrées les plus remarquables et les plus innovantes ont été réalisées par des organisations non gouvernementales et la société civile (ONG et OSC) dans le cadre de projets et d'initiatives de développement. Cette intégration des deux problématiques varie selon les régions et les secteurs et une intégration systématique reste à faire.
- 5 Il est urgent de renforcer l'implication des dirigeants des gouvernements. Les différentes vulnérabilités des femmes et des hommes aux impacts du changement climatique sont assez bien documentées, et un financement plus important et plus efficace de l'adaptation est plus nécessaire que jamais. Toutefois, les politiques établissant un lien entre les femmes et les possibilités d'atténuation du changement climatique sont relativement rares. Dans le cadre de la réduction des émissions, les politiques publiques doivent être spécialement conçues dans le but d'autonomiser les femmes dans leur diversité, répondre à leurs besoins spécifiques, développer leurs talents et veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées pour compte.
- 6 Une minorité de gouvernements tels qu'Antigua-et-Barbuda, le Népal et la République des Îles Marshall ont des perspectives intégrées très innovantes. Mais pour les concrétiser, ces pays pourraient avoir besoin de ressources externes importantes. Les autres gouvernements devraient suivre l'exemple de ces pays pionniers.

Auteurs

Mairi Dupar (CDKN, ODI) et
Elizabeth Tan (ODI)

Objectif du programme GLOW

Un ensemble de 12 projets de recherche financés par le CRDI dans le cadre du programme GLOW (Égalité des sexes dans un monde à faible émission) examine comment, en termes pratiques, les politiques et les investissements des gouvernements et des entreprises peuvent améliorer l'autonomisation économique des femmes, que ce soit lors de l'élaboration de processus de réduction des émissions de GES ou lors de leur intégration dans des secteurs et des chaînes de valeur spécifiques de pays à revenu faible et intermédiaire (voir <https://glow-programme.org>). Ces projets de recherche pourraient enrichir de façon considérable la réflexion transdisciplinaire décrite dans le présent document.

Les projets GLOW n'ont pas uniquement vocation à améliorer les pratiques locales et nationales ou sectorielles. La collaboration transfrontalière, la mise en commun des conclusions des différents projets et essais localisés de nouvelles pratiques commerciales peuvent permettre d'enrichir les rapports mondiaux et de multiplier les investissements dans des transitions économiques inclusives sur le plan social et qui tiennent en compte l'égalité des sexes. De 2022 à 2024, les chercheurs travailleront à identifier les défis transversaux

et les moyens d'accroître l'autonomisation économique des femmes et l'action climatique d'une manière plus intégrée dans les politiques des États et les investissements à faible émission. GLOW a pour objectif d'influencer et de contribuer de façon significative à ces « métarécits » d'économies de pays à revenu faible et intermédiaire.

Le projet « La transition énergétique pour l'autonomisation économique des femmes à travers la chaîne de valeur horticole en Guinée et au Sénégal » est un exemple de la manière dont la recherche-action dans le cadre de GLOW intègre l'autonomisation économique des femmes dans tous les secteurs dans le contexte de la reprise d'après Covid-19. Le projet vise à améliorer l'autonomisation économique des femmes impliquées dans la chaîne de valeur horticole, en leur permettant d'accéder à des systèmes énergétiques propres. Il démontre les avantages de l'accès et du contrôle par les femmes des systèmes d'irrigation à énergie solaire. Les preuves présentées viennent soutenir l'établissement d'un cadre réglementaire ou de politiques publiques en faveur de la généralisation de tels systèmes. Pour plus d'informations sur ce projet et d'autres projets GLOW, veuillez-vous rendre à l'adresse suivante : <https://glowprogramme.org>.



Projet des femmes sur la sécurité alimentaire et les forêts, Cameroun. © CIFOR-ICRAF



Contexte : le retard de développement et d'autonomisation économique des femmes

Les progrès en matière de développement ont été freinés en raison de plusieurs événements chocs de ces dernières années. Au niveau mondial, on peut citer les effets en cascade de la pandémie de Covid-19 et des difficultés d'approvisionnement résultant de la guerre en Ukraine. Dans le même temps, les pays ont subi des événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, avec des impacts sur le plan local et international (GIEC, 2022a). Les progrès en matière d'égalité des sexes ont particulièrement reculé.

Seuls quelques indicateurs d'autonomisation économique des femmes (voir encadré 1) sont systématiquement mesurés dans les pays et à l'international. Dès le début de la pandémie mondiale en 2020, les revenus des femmes et leur place sur le marché du travail ont régressé, tant dans l'absolu que par rapport aux hommes. Puis, peu de mesures ont été prises pour réduire cet écart entre les sexes (Forum économique mondial, 2022 ; Nations Unies, 2022 : 26, 28, 37).

Encadré 1 : Définir l'autonomisation économique des femmes

Il n'existe pas de définition unique et consensuelle de l'autonomisation économique des femmes : « La question de la mesure de l'autonomisation économique des femmes n'est ni nouvelle ni résolue. La notion elle-même étant complexe, multidimensionnelle et dépendante de la culture et du contexte, il est également difficile de la mesurer » (Dowie et al., Grantham et al., éd., 2021 ; 6).

Dans un souci d'analyse, les auteurs se sont concentrés sur les six composantes suivantes de l'autonomisation économique des femmes (écrites en gras), qui sont le plus souvent identifiées et étudiées dans les rapports :

- ▶ **La participation au marché du travail** : les femmes bénéficient-elles d'un accès et d'une participation équitables aux segments du marché du travail liés à l'économie bas carbone?
- ▶ **La qualité du travail** : le travail est-il bien rémunéré (en termes de revenus et de ressources) et sécurisé (fiable/stable)? Des avantages sociaux ainsi qu'une protection sociale complète sont-ils inclus?
- ▶ **Le développement des compétences** : les femmes bénéficient-elles ou ont-elles accès de façon équitable à la formation, de façon à pouvoir prétendre à des emplois dans des activités à faible émission et respectueuses du climat?
- ▶ **L'économie des soins** : les transitions économiques bas carbone indiquent-elles une meilleure répartition des charges dans l'économie des soins ainsi qu'une compensation pour le travail non rémunéré?
- ▶ **La capacité d'agir** : les transitions économiques bas carbone démontrent-elles un renforcement du pouvoir de décision des femmes, au niveau de leurs ressources économiques mais également de leur vie et de leur bien-être?
- ▶ **Les ressources** : les femmes se voient-elles offrir des ressources équitables leur permettant de mener des activités professionnelles bas carbone ou respectueuses du climat, tout en surmontant les obstacles juridiques, financiers et sociaux à leur autonomisation économique?



Étudiants en première année de Master au Centre africain d'excellence. © Kelley Lynch/Banque mondiale Rwanda

Encadré 2 : Le lien entre l'autonomisation des femmes et l'action climatique

Les actions des sociétés en réponse au changement climatique, et notamment les mesures prises pour le limiter, n'auront pas uniquement des conséquences environnementales. Elles sont intrinsèquement liées à la durabilité sociale et économique puisqu'elles influencent l'accès des personnes à l'emploi, aux ressources et aux choix de vie (voir des exemples à la page 8 ci-dessous). Par conséquent, les mesures de lutte contre le changement climatique peuvent affecter les relations entre les hommes et les femmes et d'autres formes d'égalité sociale. L'Accord de Paris (CCNUCC, 2015) reconnaît ces liens :

« *Soulignant* que l'action et la riposte face aux changements climatiques et les effets des changements climatiques sont intrinsèquement liés à un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté,

Tenant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national,

Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations » (CCNUCC, 2015 ; 3).

À propos de cette étude

Le CDKN a examiné le degré d'intégration en théorie et en pratique de l'autonomisation économique des femmes et de la transition bas carbone. L'étude s'est intéressée aux questions suivantes :

- ▶ Dans quelle mesure les modèles bas carbone et l'autonomisation économique des femmes sont-ils présents dans les publications?
- ▶ Dans quelle mesure les politiques de développement bas carbone et leur mise en œuvre sont-elles liées à l'autonomisation économique des femmes, que ce soit au niveau des stratégies ou dans la pratique? De quelles preuves disposons-nous?

L'étude a été financée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada, dans le cadre du programme Égalité des sexes dans un monde à faible émission de carbone (GLOW, de l'anglais Gender Equality in a Low Carbon World) du CRDI, de 2021 à 2024. L'accent est mis sur les preuves provenant des pays à revenus faible et intermédiaire, domaine d'étude privilégié du programme GLOW.

Sur la base des conclusions de l'étude, ce document propose aux institutions financières internationales, agences multilatérales, gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, bailleurs de fonds de recherche et chercheurs, un agenda visant à promouvoir une économie plus verte et plus égalitaire entre les sexes.

Ainsi, les sociétés peuvent capitaliser sur les synergies entre l'ODD n°5, l'égalité des sexes, l'ODD 13 et l'action pour le climat. Les liens clairs entre ces ODD sont bien décrits dans l'Accord de Paris (voir encadré 2).

Encadré 3 : Atténuation du changement climatique et développement à faible émission de carbone

L'atténuation des changements climatiques englobe toutes les actions visant à réduire ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre, ou encore à séquestrer les gaz à effet de serre dans les plantes et les sols. En voici quelques exemples :

- ▶ la décarbonation du secteur de l'énergie dans les économies plus avancées (dans les pays à faible revenu, l'accent est mis sur l'accès à une énergie à faible empreinte environnementale) ;
- ▶ améliorer l'efficacité et réduire les émissions dans les processus industriels et les systèmes de transport ;
- ▶ gérer l'utilisation des terres et les changements d'utilisation des terres qui stockent et séquestrent au lieu de rejeter les gaz à effet de serre.

Les termes « développement d'une économie bas carbone » et « transitions vers une économie bas carbone » désignent des processus de transition de l'économie mondiale vers des émissions de GES nulles d'ici le milieu du XXI^e siècle, afin de limiter le réchauffement et d'éviter de graves risques climatiques pour l'environnement naturel et la société.





Autonomisation économique des femmes dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone : ce que disent les rapports

Les recherches sur l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone, que ce soit en théorie ou en pratique, sont rares (voir l'encadré 3 pour une définition des transitions vers une économie bas carbone).

Les discours sur l'économie verte qui ont commencé à proliférer avant la signature de l'accord de Paris visent à intégrer des mesures d'atténuation du changement climatique dans les politiques publiques à l'échelle de l'économie et dans les codes et pratiques du secteur privé (par exemple, le gouvernement du Royaume-Uni, 2006 ; Faye, 2012 ; GGGI et al., 2014). Ils ont défini le cadre des possibilités de transition vers une économie bas carbone, principalement au niveau des pays. Ils permettent d'avoir un aperçu des préoccupations et des mesures ciblées à prendre pour que les femmes et les autres groupes défavorisés au sein des sociétés bénéficient de ces transitions.

Les discours sur la transition juste ont été débattus et défendus par les mouvements syndicaux, en particulier par les travailleurs syndiqués des pays du Nord. Les voix dominantes des discours sur la « transition juste » ont

d'abord été celles des travailleurs des secteurs à prédominance masculine dépendant des combustibles fossiles en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, qui plaidaient notamment pour l'indemnisation et la reconversion des travailleurs du charbon et du pétrole (CSI, 2018 ; Climate Chance, u.d.¹). Dans ce cadre, les voix des femmes dirigeantes, des travailleurs du secteur informel et des travailleurs ruraux, en particulier ceux des pays à revenu faibles ou moyens, n'ont guère été entendues.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a analysé, de manière plus approfondie, les conséquences potentielles d'une « transition juste » vers une économie bas carbone, y compris dans les pays à revenu faible et intermédiaire (OIT, 2018). La conclusion est que « l'atténuation du changement climatique pourrait entraîner une légère baisse de la proportion des emplois des femmes, à moins que des mesures ne soient prises pour réduire la ségrégation professionnelle. En effet, la création d'emplois associée au scénario à 2°C est susceptible de se concentrer dans des secteurs actuellement dominés par les hommes (énergies renouvelables, industrie manufacturière et construction) » (OIT, 2018 ; 2). Aguilar (2021) souligne qu'en Amérique latine, plus de 80 %

1 La déclaration de la Silésie, de la présidence polonaise sur la transition juste de la COP24 peut être consultée sur le site Web de Climate Chance, à l'adresse suivante : <https://www.climate-chance.org/en/card/silesie-une-transition-juste-au-centre-de-toutes-les-attentions/> [Consulté le 1er septembre 2022].

des nouveaux emplois créés dans le cadre du programme d'incitation à la décarbonation seront dans des secteurs actuellement dominés par les hommes. Les femmes ne bénéficieront pas de la création d'emplois à moins que des actions soient prises pour lutter contre cette ségrégation. Malheureusement, cette importante analyse des marchés du travail n'a pas encore eu d'influence notable sur les politiques mondiales et nationales.

Ce n'est que récemment que des groupes de chercheurs activistes (Atteridge et al., 2022 ; Atteridge et Strambo, 2020 ; AmWA, 2022) ont tenté de défendre les notions de transition juste. Ils ont fait entendre les idées des groupes de travailleurs du Sud, souvent des femmes, des populations rurales et de l'économie informelle. Ces études récentes ont révélé les préoccupations des travailleurs n'ayant pas accès à un travail décent et qui méritent – en toute justice – d'accéder à des emplois stables, sûrs et bien rémunérés à mesure que les économies s'affranchissent de la dépendance aux combustibles fossiles et d'une utilisation des sols entraînant de fortes émissions. En effet, ce travail est lié à la « justice climatique » étant donné que ces groupes marginalisés peuvent subir de manière disproportionnée les impacts négatifs du changement climatique, sans pour autant avoir contribué au problème (AmWA, 2022).

Les discours politiques axés sur des secteurs économiques spécifiques ont présenté des cadres analytiques solides pour intégrer l'autonomisation économique des femmes dans les programmes de transition vers une économie bas carbone. Des exemples d'une telle intégration existent dans les publications agricoles et forestières. Edmunds et al., (2013) présentent un cadre de programme basé sur la preuve que les projets forestiers et agricoles sensibles au genre et intelligents face au climat peuvent produire de nombreux avantages pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition, le bien-être des femmes et leur participation à la prise de décision. Des opportunités gagnant-gagnant similaires sont présentées dans le rapport du GIEC sur le changement climatique et les terres émergées (GIEC, 2019 : Chapitre 7, Encadré 11 ; Dupar, 2019 ; 21–22). Les dirigeantes du mouvement communautaire Green Belt du Kenya, axé sur la plantation d'arbres et la restauration écologique, ont reconnu le lien entre

leurs objectifs environnementaux de longue date et la sensibilisation émergente au climat et ont cherché à relier les deux agendas (Aguilar, 2010 : 177).

En revanche, les données issues des programmes REDD+ (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) ont montré que lorsque les décideurs ou les directeurs de programmes accordent la priorité au captage du carbone par rapport à d'autres utilisations socioéconomiques des forêts et des terres agricoles, les communautés locales risquent de ne plus avoir accès aux ressources naturelles ni d'en bénéficier. Sans une conception et une gestion minutieuse, de tels programmes pourraient nuire au bien-être et à la résilience des femmes (Aguilar, 2009 ; Aguilar, 2010).

Le développement des cadres d'autonomisation économique des femmes et leur application dans les secteurs de la décarbonisation tels que l'énergie, l'industrie et les transports sont encore relativement émergents (voir Rojas, 2015 ; WEDO et al., 2013, Johnson et al., 2020).

Dans le secteur de l'énergie, tant en théorie qu'en pratique, les femmes sont depuis longtemps considérées comme d'importantes consommatrices d'énergie propre domestique (voir Aguilar, 2009 ; Dankelman, 2010 ; Aguilar et al., 2015 pour des exemples). Depuis le milieu des années 2010, certains organismes et réseaux ont commencé à mettre l'accent sur le potentiel d'autonomisation économique des femmes en tant que productrices et ingénieures dans le domaine des énergies renouvelables. Ce potentiel doit cependant être encore plus largement exploité et documenté (pour des exemples de bonnes pratiques, voir Brill, 2021 ; Rojas, 2015).

Lorsque les femmes ne sont pas seulement considérées comme des consommatrices de technologies énergétiques propres mais aussi comme des productrices et des commerçantes, elles peuvent accroître leur bien-être économique, leur confiance et leur capacité d'agir (Brill, 2021 ; Dupar et Velasco, 2021). Des études ont également montré que lorsque les femmes étaient formées en tant que productrices et commerçantes de technologies à faible émission, cela produisait un « effet d'entraînement » important, incitant d'autres femmes à se lancer (Brill, 2021). L'étude de Brill sur le programme Energising Development en Tanzanie et l'expérience du programme Educating Nigerian Girls in New Enterprises (ENGINE) (Krishnan et Tesfaye, 2021) permettent de conclure que des programmes de parrainage entre femmes pourraient renforcer les effets positifs de la formation des femmes aux emplois à faible émission.

Il existe une base de données relativement importante sur les vulnérabilités des femmes aux changements climatiques et leur rôle dans l'adaptation du point de vue des moyens de subsistance et du développement économique (bien que comportant des lacunes notables, par exemple les femmes des communautés des zones arides). Le fait que les risques climatiques affectent le plus les personnes socialement et socio-économiquement marginalisées est bien documenté. Les femmes présentent plusieurs vulnérabilités qui s'intersectent de par leur âge, leur appartenance ethnique, leur classe sociale, leur état matrimonial et leur capacité (incapacité) peuvent être particulièrement exposées et

vulnérables aux changements climatiques (GIEC, 2022a ; GIEC, 2019).

La recherche et les politiques axées sur les femmes dans le contexte des risques climatiques et de l'adaptation au changement climatique sont nécessaires. Toutefois, les différences entre la théorie et les faits concernant le rôle des femmes dans les programmes de transitions vers une économie bas carbone sont préoccupantes. Poursuivre de telles transitions au sein de l'économie « sans tenir compte du genre » pourrait renforcer les stéréotypes existants et la discrimination à l'égard des femmes (Dupar et Velasco, 2021 : 8–9). On risquerait également de développer des produits et des procédés à faible émission qui excluent ou dont ne peuvent bénéficier les femmes et filles.

Les politiques climatiques peuvent avoir tendance à être abordées d'une manière technocratique et patriarcale qui exclut les femmes (Westholm et Arora-Jonsson, 2018). Bhusal et al., (2020) et Bhusal et Khatri (2020) décrivent comment les premiers efforts pour déployer une agriculture intelligente face au climat au Népal étaient centrés sur les hommes en tant qu'utilisateurs types des technologies intelligentes pour le climat. Ce n'est qu'après les essais sur le terrain que les technologies ont été modifiées de façon à être mieux adaptées aux besoins des femmes. Concevoir des programmes qui tiennent compte du genre était indispensable puisque les hommes avaient quitté de nombreux districts ruraux à la recherche d'un emploi dans les centres urbains, laissant aux femmes le travail agricole.



Les femmes du groupe d'utilisateurs de la forêt communautaire de Binayi ramassent du lantana, un engrais vert. © Chandra Shekhar Karki/CIFOR

Autonomisation économique des femmes dans les politiques bas carbone

Cent quatre-vingt-treize pays ont souscrit aux objectifs de développement durable. L'ODD 13, Action pour le climat, est aligné sur l'Accord de Paris, dont les Parties s'engagent à limiter le réchauffement de la planète à moins de 2°C et à se rapprocher le plus possible de 1,5°C, par des efforts rapides de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le seuil de 1,5°C a longtemps été considéré par les scientifiques comme un niveau de réchauffement au-delà duquel les systèmes sociaux et environnementaux font face à des risques très importants de pertes et dommages (GIEC, 2018 ; GIEC, 2022a). Cela nécessite de réduire les émissions mondiales nettes de carbone à zéro d'ici le milieu du siècle et de réduire considérablement les émissions d'autres gaz à effet de serre (GIEC, 2018 ; GIEC, 2021). Pour parvenir à ces réductions d'émissions, il est nécessaire d'investir davantage dans des activités à faible émission et des activités de régénération et de restauration de l'environnement (investissements « verts »). Il est également capital de réduire rapidement les investissements dans des activités à fortes émissions dépendant des combustibles fossiles (investissements « bruns ») (CCNUCC, 2015, article 2. GIEC, 2018 ; GIEC, 2022b).

Le défi de l'intégration

Assurer la synergie entre plusieurs ODD est un défi bien connu (Risse, 2016). En ce qui concerne l'égalité des sexes (ODD 5) et l'action pour le climat (ODD 13), une double intégration est nécessaire : l'intégration de l'égalité des sexes et des transitions bas carbone dans le développement économique et l'intégration des deux domaines – le genre et les faibles émissions de carbone – dans l'autre.

L'intégration dans les politiques est généralement médiocre, bien que l'on constate certains progrès. Quarante pour cent des contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises à la CCNUCC en 2015–2016 mentionnaient le « genre » (UICN, 2021). Lorsque la deuxième série de CDN a été



Une femme coupe de la citronnelle pour en faire de l'huile essentielle par distillation. Chandra Shekhar Karki/CIFOR

soumise en 2020–2021, 78 % d'entre eux ont mentionné le « genre » (UICN, 2021).

Les progrès réalisés à ce jour sont attribuables, en partie, à l'existence du Programme de travail de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (2014), du Programme de travail renforcé de Lima (2019) et aux efforts constants des ONG et des OSC pour responsabiliser les gouvernements par rapport à leurs objectifs (voir encadré 4).

Pays à forte ambition

Une étude approfondie de CARE International (2020 ; 2021) a noté les CDN des pays *tant* sur l'ambition d'atténuation du changement climatique que sur l'ambition d'égalité des sexes. Les auteurs ont constaté que parmi les pays à revenu faible et intermédiaire, le Népal et la République des Îles Marshall sont des pionniers dans l'intégration des objectifs d'atténuation et d'égalité des sexes (voir encadrés 5 et 6). Leurs engagements politiques les placent dans la catégorie des « modèles à suivre ».

La présente étude valide les conclusions de CARE et identifie également le CDN d'Antigua-et-Barbuda comme un exemple (voir encadré 7 ; le plan d'Antigua-et-Barbuda a été publié en décembre 2021, après l'étude CARE). Les autres pays n'ont plus qu'à suivre leurs traces.

L'ambition de ces trois pays en matière d'égalité des sexes et d'actions d'atténuation va au-delà du traitement de ces sujets dans les documents de recherche. La politique du monde réel est en avance sur la recherche.

Les pays pionniers auront besoin de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités pour réaliser leurs visions d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes dans les programmes de transitions vers une économie bas carbone.

Un rapport de synthèse sur les réalisations en matière d'égalité des sexes dans les CDN par le Secrétariat de la CCNUCC (CCNUCC, 2022) a établi que même lorsqu'il existe une forte volonté politique, les moyens de mise en œuvre font souvent cruellement défaut.

Encadré 4 : Établissement de normes internationales, un programme de travail renforcé à Lima

Le programme de travail renforcé de Lima pour l'égalité entre les femmes et les hommes et son plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (2019–2024), qui s'appuyaient sur le programme de travail et le plan d'action précédemment adoptés à Lima en 2014, constituent un point d'ancrage des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de climat. Les instruments renforcés ont été adoptés par les parties à l'Accord de Paris dans l'intention d'« intégrer les considérations de genre dans toutes les activités concernant l'adaptation, l'atténuation et les moyens connexes de mise en œuvre (financement, développement et transfert de technologies, et renforcement des capacités), ainsi que la prise de décision dans la mise en œuvre des politiques climatiques (CCNUCC, 2017). Le Secrétariat de la CCNUCC estime que le Programme de travail

renforcé de Lima et le Plan d'action pour l'égalité des sexes ont eu une influence sur l'augmentation du nombre de CDN nouvelles et actualisées qui intègrent l'égalité des sexes (CCNUCC, 2022 : 5).

Les efforts soutenus des organisations observatrices et de leurs réseaux, tels que l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) et la Global Gender and Climate Alliance (GGCA²) ont joué un rôle central dans la création du programme de travail initial de Lima en 2014, ainsi que de son programme successeur. Ces réseaux non gouvernementaux de la société civile ont également joué un rôle clé dans l'examen des politiques internationales et des flux d'investissement, et ont soutenu les appels en faveur d'une plus grande perspective de genre dans les plans et actions climatiques des pays (Aguilar et al., 2015).

Encadré 5 : le Népal encourage l'esprit d'entrepreneuriat des femmes et les groupes marginalisés

Bien qu'il s'agisse d'un pays peu développé dont les émissions par habitant sont minimales, le CDN renforcé du Népal affiche des ambitions élevées en termes d'atténuation du changement climatique. Le pays a conçu des programmes pour éviter les émissions de gaz à effet de serre en donnant à sa population l'accès à une gamme de sources d'énergie à faible émission de carbone, à partir de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire et éolienne, et du biogaz, et en investissant dans les infrastructures pour les véhicules électriques. Dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des terres, le Népal a des objectifs clairs pour renforcer la *gestion* des ressources riches en carbone par les femmes et d'autres groupes marginalisés – mais aussi pour obtenir des *bénéfices* équitables du développement durable. Par exemple :

- « Les forêts faisant l'objet d'une gestion communautaire représenteront au moins 60 % de la superficie forestière du Népal ; les comités de gestion compteront 50 % de femmes et une représentation proportionnelle des Dalits et des peuples autochtones à des postes clés.

- D'ici à 2030, mettre en place des mécanismes et des structures institutionnels et prévoir un budget suffisant pour maintenir les garanties sociales et environnementales, y compris le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC), le régime foncier forestier et l'accès au financement et à la technologie pour les communautés locales, les femmes et les populations autochtones.
- Garantir des avantages justes et équitables (carbone et non carbone) de la gestion durable des forêts, de la gestion des bassins versants et de la conservation de la biodiversité parmi les communautés locales, les femmes et les populations autochtones » (gouvernement du Népal, 2020 : 5).

Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre un plan d'action visant à intégrer le genre et l'inclusion sociale dans la mise en œuvre des CDN d'ici 2030, en déclarant explicitement qu'il a l'intention de permettre le leadership climatique des femmes, des jeunes, des populations autochtones et d'autres groupes marginalisés (Gouvernement du Népal, 2020 :)

Encadré 6 : Les droits de l'homme, y compris les droits des femmes, sont au centre des programmes climatiques des Îles Marshall

La deuxième CDN de la République des Îles Marshall (2018) fixe la voie à suivre pour que le petit État insulaire atteigne zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et ce, d'une manière qui tienne compte du statut et du bien-être des femmes, des hommes et des jeunes à chaque étape.

Dans une section clé du programme intitulée « Genre et droits de l'homme », le gouvernement affirme que « les considérations sociales – y compris les impacts différenciés du changement climatique et les initiatives de réponse pour les femmes, les hommes et les jeunes – doivent être systématiquement intégrés dans toutes les politiques et lors de la planification et de la

mise en œuvre du changement climatique ». (Gouvernement du RIM, 2018 : 15–16).

Les Îles Marshall expriment ici un point essentiel que de nombreux autres plans climatiques nationaux n'ont pas abordé : les « initiatives de réponse », à savoir la manière dont les sociétés décident de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences du changement climatique peut en soi avoir des effets sociaux importants.

Afin de s'assurer que les réponses au changement climatique ne causent pas, par inadvertance, de préjudice à un quelconque groupe de personnes, il convient d'utiliser le prisme des droits de l'homme pour encadrer et guider les actions climatiques.

Encadré 7 : La CDN d'Antigua-et-Barbuda place l'égalité des sexes au premier rang des plans d'action pour le climat

Antigua-et-Barbuda, un petit État insulaire des Caraïbes orientales, a publié une mise à jour de sa CDN en septembre 2021. Le CDN consacre une sous-section spécifique au genre en tant que « domaine d'objectifs supplémentaires » par rapport à sa version initiale de 2015. Les « femmes » sont mentionnées 37 fois dans le document. L'avant-propos du CDN met l'accent sur « ... des politiques adéquates pour assurer une croissance durable et socialement inclusive pour tous les citoyens, en particulier les femmes » et sur le fait de créer « ... des plans d'action pour le climat axés sur le renforcement de la capacité entrepreneuriale des femmes, des jeunes et des MPME » (Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, 2021 ; 7, 9).

L'un des domaines cibles de la CDN invite explicitement à « ... une approche inclusive et sensible au genre de la transition énergétique, en mettant l'accent sur les femmes qui participent pleinement à la nouvelle économie... » (ibid., 11). Le pays s'engage à atteindre l'ODD 5 (égalité des sexes) en « promouvant un développement à faible intensité de carbone dans lequel les contributions des hommes et des femmes à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements sont

reconnues et valorisées, les inégalités entre les sexes existantes sont réduites et les possibilités d'autonomisation effective des femmes sont promues » (ibid., 15).

Pour y parvenir, le plan préconise des politiques sensibles au genre et différenciées selon les sexes, ainsi que l'accès aux ressources, notamment :

- ▶ 100 % des ménages dirigés par des femmes ont éliminé tous les obstacles à l'accès à des systèmes de production et de stockage d'énergie renouvelable de secours (c'est-à-dire 20 000 foyers), une augmentation de 20 % du nombre d'entreprises dirigées par des femmes mettant en œuvre des interventions en matière d'énergie renouvelable et d'adaptation ;
- ▶ 100 % des entreprises et des organismes communautaires qui soutiennent le rétablissement économique (reprise du travail, moyens de subsistance) des femmes après un événement météorologique extrême sont identifiés et soutenus dans leurs efforts ; et
- ▶ Développer une approche sensible au genre de la transition juste des hommes dans les secteurs de l'énergie et de la construction (référence : 95 % des emplois dans ces secteurs sont actuellement occupés par des hommes).

Les politiques de relance économique de l'après-2020 sont peu soucieuses du climat et du genre

La pandémie de Covid a fait reculer les progrès réalisés en matière d'autonomisation économique des femmes et freiné les efforts d'atténuation du changement climatique. Au plus fort du confinement, les émissions de gaz à effet de serre ont connu une baisse qui malheureusement n'a pas été de longue durée (AIE, 2022).

En outre, à quelques rares exceptions près comme les pays pionniers mentionnés ici, les politiques de reprise et de stabilisation des gouvernements ont généralement régressé en termes à la fois d'ambitions « vertes » et d'égalité des sexes (Vivid Economics, u.d.).

Les déclarations de politique générale d'institutions internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), chargées de soutenir financièrement les économies à revenus faibles et moyens touchées par la crise, ont parfois souligné la nécessité d'un redressement socialement inclusif, respectueux de l'égalité des sexes et écologique, sans toutefois relier ces objectifs de manière intégrée (Georgieva et Shah, 2020 ; Georgieva et al., 2022 ; voir l'absence de mention du genre au FMI, 2022). Les ambitions en matière d'égalité des sexes et de faible émission de carbone ont été présentées isolément. Pourtant, l'expérience acquise dans les communautés et les pays montre que les deux sphères d'activité et d'impact sont intégralement liées.

Conclusions et recommandations


Certains projets pilotes et initiatives sectorielles ont intégré l'autonomisation économique des femmes et les mesures d'atténuation des changements climatiques, en théorie et en pratique. Ces projets étaient généralement menés par des acteurs non gouvernementaux et des membres de la société civile. Les meilleurs exemples sont dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt.

L'action sectorielle est primordiale. Cependant, il est également important que des discours soient prononcés dans l'ensemble du gouvernement

et de l'économie autour de l'intégration de l'autonomisation économique des femmes dans les politiques de transition vers une économie à faibles émissions de carbone, de manière à susciter plus d'investissements, de surveillance et de responsabilisation.

Quelques gouvernements ont élaboré des politiques intégrées innovantes dans ce domaine. Antigua-et-Barbuda, le Népal et la République des Îles Marshall ont des CDN remarquables, qui placent l'égalité des sexes au cœur des transitions économiques. Leur documentation spécialisée semble être bien en avance sur le sujet.

Des changements doivent être apportés dans la documentation, les débats et la recherche en général sur les politiques internationales, afin d'orienter le consensus, l'action et l'investissement à l'échelle internationale de façon à emboîter le pas de ces pays et de ces programmes pionniers. Il est particulièrement important que les institutions de financement du développement cessent de traiter l'égalité des genres et l'atténuation du changement climatique de manière isolée, mais reconnaissent et adoptent les synergies entre l'autonomisation économique des femmes et les transitions vers une économie à faibles émissions de carbone.



Étudiantes de première année de master au Centre d'excellence africain soutenu par la Banque mondiale © Kelley Lynch/Banque mondiale Rwanda

Références

- Aguilar, L. (2009). *Manuel de formation sur le genre et le changement climatique*. Gland, Suisse : UICN, Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD et l'Alliance mondiale sur le genre et le Climat – GGCA. <https://iucn.org/id/node/11951>
- Aguilar, L. (2010). « Establishing the links between gender and climate change adaptation and mitigation » ; 173–193 ; par Dankelman, I. Ed. *Gender and climate change : An introduction*. Abingdon, Oxon : Earthscan.
- Aguilar, L. (2021). *Prácticas promisorias que promueven la igualdad de género y la autonomía de las mujeres en la respuesta al cambio climático en América Latina y el Caribe*. Santiago du Chili : CEPAL – La Comisión Económica para América Latina (CEPALC – Commission économique pour l'Amérique latine). <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/47270>
- Aguilar, L., Granat, M. et Owren, C. (2015). *Racines pour l'avenir : le paysage et la voie à suivre en matière de genre et de changement climatique*. Washington DC : UICN et GGCA.
- Akina Mama wa Afrika (AMWA) (2022). *Intersectional Feminist Climate Justice Guide*. Kampala : Akina Mama Wa Afrika and Voices for Climate Justice.
- Atteridge, A. et Strambo, C. (2020). *Seven principles to realize a just transition to a low-carbon economy*. Rapport sur la politique SEI. Stockholm : Institut de l'environnement de Stockholm. <https://www.sei.org/publications/seven-principles-to-realize-a-just-transition-to-a-low-carbon-economy/>
- Atteridge, A. S. et al. (2022). *Exploring just transition in the Global South*. Berlin : Climate Strategies. <https://climatestrategies.org/projects/south-to-south-just-transitions/>
- Bhusal, A., Sherpa, L. et Khatri, L. (2020). *Essential : Climate-smart agriculture takes off, thanks to 'women-friendly' tools and a gender-smart approach*. Cape Town : CDKN. <https://cdkn.org/resource/essential-climate-smart-agriculture-takes-off-thanks-to-women-friendly-tools-and-a-gender-smart-approach>
- Bhusal, A. et Khatri, L. (2020). 'Strengthening local capacities for climate-smart agriculture : Insights from Nepal' [blog]. Cape Town : CDKN. <https://cdkn.org/story/climate-smart-agriculture-nepal>
- Brill, I. (2021). « Energizing Development (EnDev) Tanzania » ; 42–47 ; par Dupar, M. et Velasco, P. *Promouvoir l'égalité des sexes et l'action pour le climat : Un guide pratique pour fixer des objectifs et suivre les progrès*. Cape Town : CDKN. <https://www.cdkn.org/genderequality>
- CARE International (décembre 2020 ; mise à jour en juin 2021). *Report card : Where is gender equality in national climate plans?* Site web et PDF à télécharger <https://careclimatechange.org/score-card-ndcs-gender-equality/> [consulté le 5 septembre 2022].
- Climate Chance (u.d.) « Silésie : Une 'transition juste' au centre de toutes les attentions. » Site web et PDF à télécharger <https://www.climate-chance.org/en/card/silesie-une-transition-juste-au-centre-de-toutes-les-attentions/> [consulté le 1er septembre 2022].
- Dankelman, I. (2010), *Gender and Climate Change*. Abingdon, Oxon : Earthscan.
- Dowie, G., de Haan, A., Laszlo, S., et Grantham, K. (2021) « Introduction : The Growth and Economic Opportunities for Women 'Programme' » ; 1–10 ; de Grantham, K., Dowie, G. et de Haan, A. *Women's economic empowerment : Insights from Africa and South Asia*. Londres : Routledge. <https://www.routledge.com/Womens-Economie-Empowerment-Insights-from-Africa-and-South-Asia/Grantham-Dowie-Haan/p/book/9780367694791>
- Dupar (2019). *Le rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres émergées : quels impacts pour ... l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine?* [Séries]. Cape Town : CDKN. <https://www.cdkn.org/landreport>
- Dupar, M. et Velasco, P. (2021). *Advancing gender equality and climate action : A practical guide to setting targets and monitoring progress*. Cape Town : CDKN. <https://www.cdkn.org/genderequality>

Edmunds D., Sasser J. et Wollenberg, E. (2013). *A gender strategy for pro-poor climate change mitigation*. Document de travail du CCAFS n° 36. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS). Copenhague, Danemark : CCAFS. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ccafs.cgiar.org

Faye, M. et al. (2012). *Inclusive green growth : The pathway to sustainable development*. Washington DC : Banque mondiale. <https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-0-8213-9551-6>

Georgieva K., Sayeh, A. et Sahay, R. (2022). « Comment réduire les inégalités entre les genres et favoriser la croissance économique mondiale ». [Blog FMI]. Washington DC : FMI. <https://blogs.imf.org/2022/09/08/how-to-close-gender-gaps-and-grow-the-global-economy/>

Georgieva K. et Shah R. (2020). « Comment les pouvoirs publics peuvent-ils assurer une reprise respectueuse de l'environnement et riche en emplois? » [Blog du FMI]. Washington DC : FMI. <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2020/12/04/blog-how-governments-can-create-a-green-job-rich-global-recovery>

GGGI – Institut mondial de la croissance verte, ECF – Fondation Européenne pour le Climat, CDKN – Alliance pour le climat et le développement (2014). *Green growth in practice : Lessons from country experiences*. Séoul, Berlin et Londres : GGGI, ECF et CDKN. <https://www.gov.uk/research-for-development-outputs/green-growth-in-practice-lessons-from-country-experiences-full-report>

Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda – Ministère de l'environnement, de la santé, du bien-être et de l'environnement (décembre 2021). *Contribution déterminée au niveau national mise à jour*. Saint John's : Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda. <https://unfccc.int/NDCREG> (Search for 'Active') [Consulté le 1er août 2022]

Gouvernement du Népal (2020). *Deuxième contribution déterminée au niveau national*. Katmandou : Gouvernement du Népal. <https://unfccc.int/NDCREG> (Search for 'Active') [Consulté le 1er septembre 2022].

Gouvernement de la République des Îles Marshall (novembre 2018). *Contribution déterminée au niveau national*. Majuro : le gouvernement de la République des Îles Marshall. <https://unfccc.int/NDCREG> (Search for 'Archived items') [Consulté le 1er septembre 2022].

Gouvernement du Royaume-Uni, le Trésor de Sa Majesté (2006). *L'économie du changement climatique : le rapport Stern*. Londres : Gouvernement du Royaume-Uni. <https://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/publication/the-economics-of-climate-change-the-stern-review/>

Agence Internationale de l'Énergie – AIE (2022). « Les émissions mondiales de CO2 ont atteint leur plus haut niveau historique en 2021 » [article web]. Vienne : AIE. <https://www.iea.org/news/global-co2-emissions-rebounded-to-their-highest-level-in-history-in-2021> [Consulté le 1er septembre 2022].

OIT (2018). *Emploi et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois*. Genève : Organisation internationale du Travail. https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_628654/lang--en/index.htm

Fonds monétaire international – FMI. (Avril 2022). « Un marché du travail plus vert : emploi, politiques et transformation économique, chapitre 3 », dans *Perspectives de l'économie mondiale*. Washington DC : FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2022/04/19/world-economic-outlook-april-2022>

Confédération Syndicale Internationale – CSI (3 décembre 2018). « Les syndicats soutiennent la Déclaration de Silésie sur la solidarité et une 'transition juste' » [article web] <https://www.ituc-csi.org/unions-support-solidarity-and-just> [Consulté le 1er septembre 2022].

GIEC (2018). Réchauffement planétaire de 1,5°C. *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pörtner, H-O., Roberts, D., Skea, J. et al. (Eds.). Cambridge, Royaume-Uni et New York : Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/sr15>

GIEC (2019). *Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*. [Shukla, P. R., Skea, J., Buendia Calvo, E., Masson-Delmotte, V., Pörtner, H-O. et al. (Eds.). Cambridge, Royaume-Uni et New York : Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/srcl>



Étudiants en première année de Master au Centre africain d'excellence dans l'Internet des objets. © Kelley Lynch/Banque mondiale



© Charlie Pye-Smith/
Le Centre mondial
de l'agroforesterie

GIEC (2021). Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Changement climatique 2021 : La base des sciences physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pirani, A., Connors, S. L., Péan, C. et al. (Eds.). Cambridge, Royaume-Uni et New York : Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>

GIEC (2022a). *Changements climatiques 2022 : Impacts, Adaptation et Vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Pörtner, H.-O., Roberts, D. C., Tignor, R. M., Poloczanska, E. S., Mintenbeck, K. et al. (Eds.). Cambridge, Royaume-Uni et New York : Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

GIEC (2022b). *Changement climatique 2022 : Atténuation du changement climatique. Contribution du Groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Shukla, P. R., Skea, J., Slade, R., Al Khourdajie, A., Van Diemen, R. et al. (Eds.). Cambridge, Royaume-Uni et New York : Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>

UICN (2021). *Genre et planification climatique nationale : Intégration de la dimension de genre dans les contributions révisées déterminées au niveau national*. Gland, Suisse : UICN. <https://genderandenvironment.org/gender-and-ndcs-2021/>

Johnson, O., Yi-Chen Han, J., Knight, A., Mortensen, S., Thazin Aung, M. et al. (2020). « Intersectionnalité et transitions énergétiques : A review of gender, social equity and low-carbon energy ». *Energy Research & Social Science*, 70 1(01774) ISSN 2214-6296, <https://doi.org/10.1016/j.erss.2020.101774>

Krishnan, V. and Tesfaye, B. (2021). 'Educating Nigerian Girls in New Enterprises (ENGINE)'; 58–67; in Dupar, M. and Velasco, P. (2021). *Advancing gender equality and climate action*. Cape Town : Climate and Development Knowledge Network. <https://www.cdkn.org/genderequality>

Risse, N. (février 2016). *Mise en œuvre de l'agenda 2030 et de ses ODD : par où commencer?* Genève : IISD. <https://sdg.iisd.org/commentary/policy-briefs/implementing-the-2030-agenda-and-its-sdgs-where-to-start/>

Rojas, A. (2015). « Gender and Energy Access in the context of Scaling-Up Renewable Energy Program (SREP) ». Document de travail non publié du ministère néerlandais des Affaires étrangères et des Fonds d'investissement pour le climat.

Nations Unies (2022). *Développement durable Rapport sur les objectifs 2022*. New York : Nations Unies. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/>

CCNUCC (2015). *L'Accord de Paris*. Bonn : CCNUCC. <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

CCNUCC (2017). *Le programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes*. Bonn : CCNUCC. <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-enhanced-lima-work-programme-on-gender>

CCNUCC (2022). *Mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour l'égalité des sexes, les domaines à améliorer et les travaux supplémentaires à entreprendre*. Bonn : CCNUCC. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2022_8.pdf

Vivid Economics (u.d.). *Indice du caractère écologique des mesures de relance* (site Web) <https://www.vivideconomics.com/casestudy/greenness-for-stimulus-index/> [Consulté le 1er septembre 2022].

Organisation des femmes pour l'environnement et le développement – WEDO, Alliance mondiale sur le genre et le climat – GGCA et Energeia (2013). *Révéler les inégalités entre les sexes dans le financement de projets de lutte contre le changement climatique et proposer des solutions*. Londres : CDKN. <https://wedo.org/exposing-gender-gaps-in-financing-climate-change-mitigation/>

Westholm L. et Arora-Jonsson S. (2018). « What room for politics and change in global climate governance? Addressing gender in co-benefits and safeguards. » *Politique environnementale*, 27:5, 917–938, <https://doi.org/10.1080/09644016.2018.1479115>

Forum économique mondial (2022). *Rapport mondial sur les disparités entre les sexes*. Genève : WEF. <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2022>

À propos de GLOW

Gender Equality in a Low Carbon World (GLOW) 2022–2025 est un programme de trois ans financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Le programme soutient la recherche sur les solutions prometteuses pilotées par des femmes pour une économie verte et des actions en faveur du climat.

Douze projets de recherche-action ont été sélectionnés à la suite d'un appel ouvert et concurrentiel, sur la base de leur pertinence par rapport aux défis locaux et de leurs plans clairs

pour influencer les politiques et les actions. Les projets de recherche couvrent 17 pays en Asie du Sud et du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Amérique centrale et du Sud. Ils recherchent des innovations pour l'autonomisation économique des femmes et l'action climatique dans l'agriculture, la foresterie, la restauration des terres et le tourisme. Les projets sont dirigés par des experts de recherche locaux, qui collaborent étroitement avec les personnes qui peuvent mettre en œuvre des solutions. Veuillez consulter le site <https://glowprogramme.org> pour en savoir plus.

À propos de CDKN

L'Alliance pour le climat et le développement s'emploie à améliorer la qualité de vie des personnes les plus touchées par les changements climatiques, notamment les femmes et les filles. Pour ce faire, le partage des connaissances, la recherche et les services consultatifs sont tous mis à contribution pour soutenir les processus stratégiques mis en place et gérés localement. Le CDKN travaille à l'échelle nationale, régionale

et internationale en partenariat avec différents acteurs des secteurs public, privé et non gouvernemental. Depuis 2018, le CDKN est dirigé par SouthSouthNorth (SSN), basé en Afrique du Sud, qui travaille en étroite collaboration avec ses partenaires Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA) à Quito et ICLEI South Asia à Delhi, ainsi que l'ODI à Londres. Veuillez visiter le site <https://www.cdkn.org> pour plus d'informations.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement Arjan de Haan du CRDI, ainsi que Maria Jose Pacha, Bedoshruti Sadhukhan et Gabriela Villamarin du CDKN pour leurs commentaires pertinents sur les versions préliminaires de ce document. La responsabilité finale du contenu du document incombe à ses auteurs.

Conception et mise en page :

Ink Design Publishing Solutions, Cape Town



Financé par :



Clause de non-responsabilité.

Ces travaux ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, établi à Ottawa, au Canada dans le cadre du programme Égalité des genres dans un monde bas-carbone (GLOW). Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs nor of the entities managing CDKN and GLOW.